



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

dossier n° DP 071 178 22 S0020

date de dépôt : 08 juillet 2022

demandeur : Monsieur GABERT Pascal

pour : construction d'un abri de jardin

adresse terrain : 5 lieu-dit Croix Mission, à
Dompierre-les-Ormes (71520)

Commune de Dompierre-les-
Ormes

**ARRÊTÉ N°
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Dompierre-les-Ormes**

Le maire de Dompierre-les-Ormes,

Vu la déclaration préalable présentée le 08 juillet 2022 par Monsieur GABERT Pascal demeurant 5 lieu-dit croix mission, Dompierre-les-Ormes (71520);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour construction d'un abri de jardin ;
- sur un terrain situé 5 lieu-dit Croix Mission, à Dompierre-les-Ormes (71520) ;
- pour une surface de plancher créée de 9 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 07 juillet 2016, ayant fait l'objet d'une modification et de révisions allégées n° 1 à 4 en date du 24/09/2020, ainsi que de modifications simplifiées n° 1 le 15/02/2018 et n° 2 et 3 le 14/09/2021 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

En application de l'article Ub 6 "implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques" du règlement du plan local d'urbanisme intercommunal :

- La construction sera implantée avec un retrait minimal de 3 mètres à compter de l'alignement des voies.

Article 3

La présente décision donnera lieu à la perception de la Taxe d'Aménagement et de la Redevance d'Archéologie Préventive dont les montants vérifiés vous seront notifiés ultérieurement par les services de l'État, par pli séparé.

Fait à DOMPIERRE-LES-ORMES, Le

27/07/2022

Le maire,

Géraldine AURAY

Date d'affichage en mairie
de l'avis de dépôt :

07/07/2022